

COMPTE-RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 28 FEVRIER 2019

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
56	37	38

L'an deux mil dix-huit, le jeudi 28 février à dix-huit heures,

Le Comité Syndical du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural Forêt d'Orléans-Loire-Sologne dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal à Jargeau sous la présidence de Monsieur Philippe VACHER.

Étaient présent(e)s : Mesdames, Messieurs,

Communauté de Communes de la Forêt : GUERIN Serge; BURTIN Philippe; LEGER Bernard; GITTON Jean-Paul; AUBAILLY Éric; VAPPEREAU Julia; CHASLINE Joël; FISCH Suzanne; DESLANDES Roger;

Communauté de Communes du Val de Sully : LUTTON Luc; AUGER Michel; METHIVIER Gilbert; PERRIER Michel; DUBUC Gérard; CHAUVEAU Christophe; COLAS Christian; BOUDIER Gérard; ASSELIN Jean-Claude; BERRUE Didier; DAIMAY Dominique; ROUSSE-LACORDAIRE Guy; GOUJON Jean Jacques;

Communauté de Communes des Loges : TOUSSAINT Christian; ASENSIO Philippe; PASSIGNY Christian; QUETARD Dominique; MURA Frédéric; DUPUIS David, LEJEUNE Jean-Louis ; LEROUX-BACHELET Geneviève; Laurence MONNOT ; LE BOULZEC Geneviève; GOUMAND Marie-Françoise; TAFFOUREAU Odile; VACHER Philippe; Dominique LELIEVRE; GARNIER Marie-Agnès; MARSAL Danielle; CHRETIEN Patrick; BOURGEON Gérard; DURAND Odile; NAIZONDARD Jean-Claude;

Ainsi que : Mesdames, Messieurs, Odile AUCLAIR agent de développement, Aurore MANIEZ animatrice LEADER, , Yvan BOZEC agent de développement du Pays Sologne Val Sud ; Chloé GAUVINEAU coordinatrice du CLS, Iwan LE MERDY chargé de mission économique

Pouvoir accordé : par Monsieur DARDONVILLE Alain à Julia VAPPEREAU

Excusés : Mesdames, Messieurs ROCK Gérard; BEURIENNE Chantal ; POUSSE Corinne; PERSONYRE Joël; GUEUGNON Jean Yves; MILANO Marie-Claude; GRESSETTE Danielle; SAUGOUX Reine; MOTTAIS Alain; CAMUS Sylvain; BERTHON Patrick; BRAGUE Nicole; THOMAS Anne Laure; LENOIR Pierre; BODOT Claudine ; THOMAS Jean-Yves; AUGER Philippe; DE SAINT AFFRIQUE Axelle; MARTINAT Jean-Michel; ROUMEGAS-PORCHE Anne; TURPIN Joël; LE BON Marie-Paule; Marianne DUBOIS (Conseillère Départementale), Line FLEURY Conseillère Départementale) ; Nathalie GEORGES secrétaire-comptable

Monsieur Jean-Louis LEJEUNE est secrétaire de séance.

1. Validation du procès-verbal du 13 décembre 2018

Le Président demande à l'assemblée de bien vouloir faire des remarques ^{et/ou} valider le procès-verbal du précédent Comité Syndical du 13 décembre 2018 (pièces ci-jointes).

L'assemblée se prononce favorablement à l'unanimité.

2. Orientations budgétaires

Philippe VACHER présente les orientations budgétaires 2019 qui ont été discutées auparavant au bureau du PETR le 07 février 2019. Il expose les différents éléments concernant les réalisations de l'année 2018 :

- Poursuite des actions du CRST : 1 525 588 €
- Dépôt de la 2ème année du Contrat de Ruralité 2017-2019 avec l'Etat : 480 000 €
- Suite des actions économiques avec l'OCMACS avec les aides aux artisans et commerçants et la création d'actions collectives telles que : le chèque service : 105 969 € + 46 835 € (CAP création-développement Région)
- Suite de l'élaboration du SCoT (PADD, DOO) avec les BE et relations inter-SCoT avec les territoires voisins
- Préparation des nouveaux partenariats avec la CC des Portes de Sologne et Le PETR Pays Loire Beauce (LEADER ; CLS, SCoT, COT)
- Fin du volet agricole et forestier dans l'étude SCoT
- Fin de l'étude mobilité avec l'inter-SCoT (2ème phase) avec les Pays Sologne Val Sud, Loire Beauce, Forêt d'Orléans - Val de Loire et l'Agglomération d'Orléans
- Dans le cadre d'A Vos ID, poursuite et exposition de l'initiative ID en Campagne sur la participation et l'implication des habitants dans l'aménagement durable de leurs territoires à Fay-aux-Loges
- Initiation de nouvelles actions dans le cadre d'A Vos Idées : association Châteauneuf-en-transition, l'Université avec les jardins partagés et le covoiturage, l'association 100 soleils avec le documentaire

pour les enfants...

- Poursuite des actions dans le programme LEADER 2014-2020 : 170 518 € (689 518 € 2016-2018)
- Signature du Contrat Local de Santé avec les territoires voisins suite à la rédaction du programme d'actions élaborés à travers des groupes de travail
- Signature d'un COT (Contrat d'Objectifs Territorial) pour l'aide aux énergies renouvelables avec les territoires voisins et l'embauche d'un chargé de mission
- Communication : lancement de la création d'un nouveau site internet
- Réflexion à l'élaboration d'un Plan Climat Air Energie Territorial avec les communautés de communes
- Réflexion pour créer un conseil de développement avec les communautés de communes
- Réflexion pour créer un Projet Alimentaire de Territoire

Puis les projets 2019 :

- Poursuite des actions du CRST
- Mise en place d'un Comité de Pilotage Territorial avec la Région sur le thème de la Santé
- Dépôt de la 3ème année du Contrat de Ruralité
- Fin des actions économiques avec l'OCMACS et réalisation d'un bilan
- Suite de l'élaboration du SCoT (PADD, DOO) avec les BE et relations inter-SCoT avec les territoires voisins
- Création d'un poste de coordinatrice associant les citoyens aux actions du PETR
- Initiation de nouvelles actions dans le cadre d'A Vos Idées : 'Université avec le covoiturage, le CAUE avec l'aménagement durable du territoire, la fédération des CUMA avec le projet de matériel à destination des collectivités...
- Poursuite des actions dans le programme LEADER 2014-2020 et refonte du comité de programmation du GAL
- Mise en place du programme d'actions du Contrat Local de Santé avec les territoires voisins
- Poursuite des opérations du COT (Contrat d'Objectifs Territorial) pour l'aide aux énergies renouvelables avec les territoires voisins
- Communication : une Lettre du PETR, création du site internet
- Mise en place de l'élaboration d'un Plan Climat Air Energie Territorial après accord des communautés de communes
- Mise en place d'un conseil de développement commun après accord des communautés de communes
- Réflexion pour créer un Projet Alimentaire de Territoire
- Réorganisation des services avec le PAT, le COT...

Après avoir retracé l'ensemble des actions pour 2019 dont certaines engagent le PETR sur les années suivantes, le Président propose un débat d'orientations budgétaires.

L'assemblée se prononce favorablement à l'unanimité.

3. Programme LEADER

➤ POINT SUR LE PROGRAMME ET SUR LE COMITE DE PROGRAMMATION

RENOUVELLEMENT DU COMITE DE PROGRAMMATION LEADER

- **Comité de Programmation : instance de décision** du GAL
 - Orientations du programme et sélection des projets
 - Membres élus et « privés »



RENOUVELLEMENT DU COMITÉ EN 2019

Places d'élus/privés titulaires/suppléants à pourvoir



- Départ de 4 communes (Cléry, Dry, Mareau, Mézières)
- Modification du partenariat (CC des Portes de Sologne)
- Suite à l'évaluation à mi-parcours : point sur l'implication des membres

➤ AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE PARTENARIAT LEADER 2014-2020

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le règlement (UE) n° 1303/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 portant dispositions communes relatives au Fonds Européen de Développement Régional, au Fonds Social

Européen, au Fonds de cohésion, au Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural, et au Fonds Européen pour les Affaires Maritimes et de la Pêche ;

Vu le règlement (UE) n° 1305/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 relatif au soutien au développement rural par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (Feader) ;

Vu le décret n°2015-445 du 16 avril 2015 relatif à la mise en œuvre des programmes de développement rural pour la période 2014-2020 ;

Vu le Programme de Développement Rural Régional de la région Centre – Val de Loire, approuvé par la décision de la Commission Européenne (C(2015) 6922 final) du 7 octobre 2015 ;

Vu la délibération de la Commission permanente régionale (CPR N° 14.10.33.88) du 7 novembre 2014 portant appel à candidatures Leader de la Région Centre – Val de Loire ;

Vu les statuts du Pays Forêt d'Orléans- Val de Loire et du Pays Sologne Val Sud ;

Vu la délibération n°15-15 du Pays Sologne Val Sud du 26 mars 2015 ;

Vu la délibération n°2015-13 du Pays Forêt d'Orléans - Val de Loire du 31 mars 2015 ;

Vu le dossier de candidature à l'appel à projets LEADER "Forêt d'Orléans - Loire - Sologne, des ressources à mobiliser et partager pour s'adapter aux changements" ;

Vu la décision de sélection du Président du Conseil Régional du 7 juillet 2015 portant décision de sélection du GAL ;

Vu la convention de partenariat pour la mise en oeuvre du programme Leader 2014-2020 signée entre le Pays Sologne Val Sud et le Pays Forêt d'Orléans-Val de Loire en date du 9 décembre 2015 ;

Vu le compte-rendu de la réunion du 24 avril 2018 entre M. Philippe Vacher et M. Jean-Paul Roche ;

Vu les statuts du PETR Forêt d'Orléans-Loire-Sologne et de la Communauté de Communes des Portes de Sologne ;

Vu la délibération n° 18-13 du 19 octobre 2018 portant dissolution du Pays Sologne Val Sud au 31 décembre 2018 ;

Vu l'arrêté préfectoral de fin de compétence du Pays Sologne Val Sud en date du 27 décembre 2018 ;

Vu la convention du 11 octobre 2016 entre le Groupe d'Action Locale « Forêt d'Orléans-Loire-Sologne », la Région Centre-Val de Loire et l'Agence de Services et de Paiement (ASP) et ses avenants du 30 janvier 2018 et du 14 janvier 2019 ;

Le Comité Syndical après en avoir délibéré, décide :

- d'entériner le remplacement du Pays Sologne Val Sud par la Communauté de Communes des Portes de Sologne au sein de cette convention de partenariat pour la mise en œuvre du programme Leader 2014-2020,
- d'entériner le départ des communes de Cléry-Saint-André, Dry, Mareau-aux-Prés et Mézières-les-Cléry à compter du 1er janvier 2019 vers le territoire du Groupe d'Action Locale (GAL) Loire Beauce,
- d'autoriser le président à signer l'avenant n°1 à la convention de partenariat pour la mise en œuvre du programme Leader 2014-2020,
- d'entériner la clé de répartition du coût d'animation-gestion du programme Leader selon la logique suivante :
 - 25% pour la Communauté de Communes des Portes de Sologne
 - 75% pour le PETR Forêt d'Orléans-Loire-Sologne
- d'autoriser le Président à procéder à l'ensemble des formalités nécessaires et de signer tous les actes afférents à la présente délibération.

L'assemblée se prononce favorablement à l'unanimité.

4. Contrat Local de Santé

➤ SERVICE SANITAIRE (AXE 1 FICHE 2)

Contacts avec la faculté de médecine de Tours pour engager le processus avec les étudiants en médecine:

- 2 référents, encadrant les étudiants : M. Simon Fortin et Mme Sixtine De La Forrest, internes en 3eme années d'internat en Santé Publique
- Objectif: organiser la venue de 20-25 étudiants de 3ème année de médecine. Répartis en 5 groupes d'étudiants, ils ont été rencontrés le 18 février 2019 à la fac de médecine de Tours
- Les étudiants sont en cours de formation pour préparer une action de prévention-promotion sur les thématiques : nutrition, addiction, vie sexuelle et affective...avec l'accompagnement d'une structure d'accueil (tuteur)
- Échéance: fin 2019-2020

Durée : 3 semaines de présence sur le territoire

=> Informer les élus pour favoriser les conditions d'accueil des étudiants

=> Informer les acteurs sanitaire, social et médico-social pour qu'ils deviennent les référents de proximité des étudiants

=> Education Nationale « chef de file » des actions avec le milieu scolaire

➤ PERSONNE AGEE (AXE 2 FICHE 4)

« Les solutions de répit - Identifier les multiples modalités de solutions de répit et proposer de nouvelles modalités de répit (développer le baluchonnage et toutes autres solutions innovantes) » (extrait de la fiche action)

le vendredi 1^{er} mars de 9h30 à 11h30 en salle 3 à l'Agraco (cité Coligny) à Orléans

➤ **ACTION « DYNAMIQUE TERRITORIALE EN FAVEUR DE L'INSTALLATION DES PROFESSIONNELS DE SANTE (AXE 1 FICHE 1)**

« Renseigner, optimiser et mettre à jour la plateforme « Instal toi doc » initiée par la Région et l'ARS créer un groupe de travail dédié pour définir le contenu des informations à intégrer sur la plateforme, afin d'uniformiser et homogénéiser le contenu des informations et les actions en faveur de l'attractivité du territoire améliorer la lisibilité des multiples aides à l'installation proposées par les institutions et collectivités du territoire (financement, logement...)

mettre en avant les services (écoles, crèches transports, loisirs...), les attraits touristiques et toutes les informations utiles à l'installation des professionnels de santé et de leurs familles » - Extrait des objectifs de la Fiche action 1 du CLS

Présenter l'état d'avancement du remplissage de la fiche qui permettra de structurer les informations dans « Instal toi Doc » et ainsi mettre en valeur nos territoires: le 6 mars à 9h30 au Conseil Départemental, 32 avenue Jean Zay à Orléans

➤ **LUTTER CONTRE LA STIGMATISATION DES TROUBLES PSYCHIQUES (AXE 2 FICHE 6)**

« Participer aux Semaines d'Information sur la Santé Mentale, décliner les initiatives départementale sur le territoire »

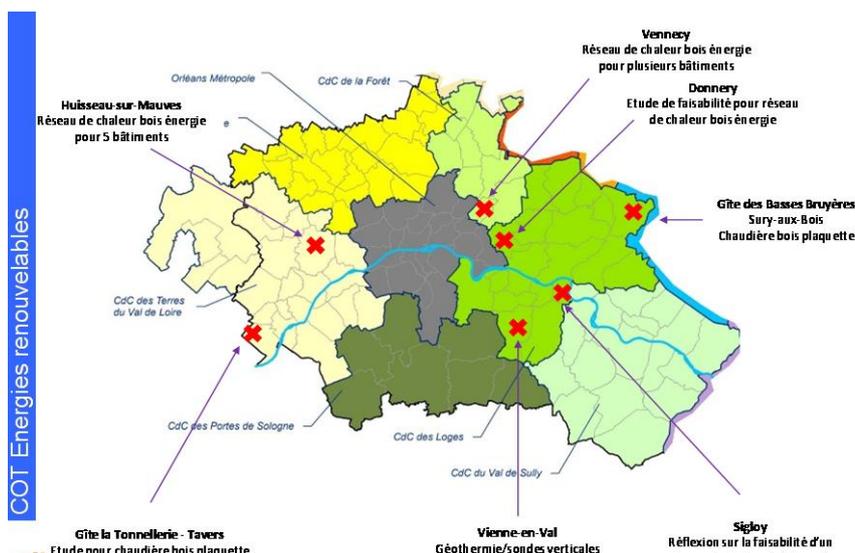
5. Contrat d'Objectif Territorial pour les Energies Renouvelables

Accompagnement dans la réflexion

Aide technique gratuite → Prétude de faisabilité :	
Arbocentre - Olivier SILBERBERG o.silberberg@arbocentre.asso.fr	Géoqual - Xavier MOCH xavier.moch@afpg.asso.fr
Etude de faisabilité biomasse-bois énergie / géothermie / solaire thermique Financée à 60% par l'Ademe	
Investissement chaudière bois - réseau de chaleur - solaire thermique géothermie-sur-nappe, sur sondes, sur corbeilles Financé à 45% par le COT ENR (OU 70% si géothermie/sondes verticales + possibilité d'aides Leader	



Visites d'installation -le mercredi 6 mars 2019 – matin élus/techniciens :
 9h30 – 10h30 : visite du système de géothermie/nappe de la salle polyvalente de Mareau-aux-Prés
 10h45 – 12h00 : visite de la chaufferie bois et du réseau de chaleur de Lailly-en-Val
 Remplacement de 3 chaudières gaz propane.
 Chaudière bois plaquette (200 Kw) qui alimente 10 bâtiments - surface 3 200 m²
 Economie annuelle : 25 000 € / an



6. Sujets administratifs

➤ PRISE EN CHARGE DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019

Il est rappelé à l'Assemblée que l'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales permet jusqu'à l'adoption du budget, à l'exécutif sur autorisation de l'organe délibérant, d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement, dans la limite de 25 % des crédits ouverts au budget de l'exercice 2018, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Pour l'année 2019, les dépenses d'investissements budgétisées étaient de 39 696,18 €.

Le président demande à l'assemblée de l'autoriser à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissements dans la limite de 25 % des crédits ouverts au budget 2018 et ce avant le vote du budget 2019.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré décide :

- d'autoriser le président à mandater dans la limite de 25 % soit 9 924,04 € des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.
- d'autoriser le président à signer tout acte afférent à la présente délibération.
- d'inscrire les crédits correspondants au budget lors de son adoption.

L'assemblée se prononce favorablement à l'unanimité.

➤ CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 1ERE CLASSE

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque établissement sont créés par l'organe délibérant.

Il appartient donc au Comité Syndical de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Le président indique que l'adjoint administratif territorial principal 2ème classe remplit les conditions pour être promu au grade supérieur d'adjoint administratif territorial principal de 1ère classe.

Il explique qu'en raison de l'augmentation du nombre d'agents dans la structure et de l'évolution du territoire, les tâches de cet agent deviennent de plus en plus importantes.

Il propose de créer un poste d'adjoint administratif territorial principal de 1ère classe permanent à temps complet pour nommer l'agent sur ce grade à compter du 1er avril 2019 sous réserve de l'avis du CAP.

Le traitement sera calculé par référence à la grille indiciaire correspondant au grade d'adjoint administratif territorial principal de 1ère classe.

La proposition du président est mise aux voix.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré, décide :

- d'accéder à la proposition de Monsieur le Président
- de créer à compter du 1er avril 2019 un poste Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe (catégorie C) sous réserve de l'avis favorable de la CAP.
- d'en fixer la rémunération en référence à la grille Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe
- de modifier le tableau des effectifs du PETR Forêt d'Orléans - Loire - Sologne
- de s'engager à inscrire les crédits nécessaires au budget 2019
- d'autoriser le président à signer tous les actes afférents à la présente délibération.

L'assemblée se prononce favorablement à l'unanimité.

7. Schéma de Cohérence Territoriale

➤ AVENANT N°5 à la convention constitutive du groupement SCoT: prolongation du marché

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Marchés Publics,

Vu la convention constitutive d'un groupement de commande « Élaboration de trois Schémas de Cohérence Territoriale pour les Pays Forêt d'Orléans - Val de Loire, Loire Beauce et Sologne Val Sud » en date du 19 novembre 2013,

Vu le marché initial portant sur l'élaboration de 3 SCoT conclu avec Antéa groupe pour une durée de 48 mois à compter de la notification soit le 21 mars 2014.

Vu les avenants n°1, n°2, n°3 et n°4 à la convention constitutive du Groupement de commandes,

Le travail d'élaboration des SCoT et les missions confiées au titulaire du lot n°2 du marché ont pris beaucoup de retard afin de s'adapter au nouveau contexte territorial. Selon ce marché initial, la procédure aurait dû s'achever au 20 mars 2018.

Le président propose de prolonger jusqu'au 31 décembre 2020 le marché portant sur l'élaboration de 3 SCoT conclu avec Antéa.

Entendu l'exposé de Monsieur le Président.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré, décide :

- de prolonger jusqu'au 31 décembre 2020 le marché portant sur l'élaboration de 3 SCoT conclu avec Antéa group le 21 mars 2014,
- d'autoriser le Président du PETR Pays Loire Beauce en tant que coordonnateur du groupement, à signer l'avenant avec Antéa Group pour la prolongation du marché SCoT jusqu'au 31 décembre 2020,
- d'autoriser le Président de la Communauté de Communes des Portes de Sologne à signer l'avenant n°5 de la convention constitutive du groupement de commandes modifiant la durée du marché,
- d'autoriser le Président à procéder à l'ensemble des formalités nécessaires et de signer tous les actes afférents à la présente délibération.

L'assemblée se prononce favorablement à l'unanimité.

➤ **Débat du PADD**

Le Président introduit la séance sur le débat relatif aux orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT).

Il rappelle que le débat sur les orientations du PADD au sens de l'article L 143-18 du Code de l'Urbanisme est une phase essentielle dans la procédure d'élaboration du document d'urbanisme.

Il précise que le PADD pourra encore évoluer jusqu'à l'arrêt du projet et qu'il pourra en effet être éventuellement ajusté sur certains points en fonction des travaux à mettre en place au cours de la troisième phase de la procédure d'élaboration du SCoT : la définition des règles du SCoT dans le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) du SCoT.

Le Président expose que le PADD du PETR Foret d'Orléans Loire Sologne est construit à partir de 5 orientations :

- 1^{ère} orientation : Relier son territoire avec une présentation des objectifs en termes de positionnement du Territoire
- 2^{ème} orientation : Découvrir son Territoire avec une présentation des objectifs en termes de tourisme
- 3^{ème} orientation : Développer son Territoire avec une présentation des objectifs en termes de richesses naturelles : énergie, agriculture, industrie...
- 4^{ème} orientation : Vivre son Territoire avec une présentation des objectifs en termes d'environnement et d'armature urbaine
- 5^{ème} orientation : Parcourir son Territoire avec une présentation des objectifs en termes de mobilité.

Un débat s'instaure sur chacune des orientations ; il en est dressé un procès-verbal.

Le Président remercie les membres du Comité Syndical de leur participation active et les invite à prendre acte de la tenue du débat du PADD.

L'assemblée se prononce favorablement à l'unanimité.

Fait à Jargeau, le 4 mars 2019

Le Président,



Maire de Seichebrières,
Conseiller Départemental du Loiret
M. Philippe VACHER